

---

## Un Centre de Congrès à l'horizon 2030

Temps de lecture

3 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Un Centre de Congrès verra le jour sur le territoire de la Métropole de Rouen, à l'horizon 2030.

La Métropole de Rouen, attentive aux sollicitations des acteurs locaux et nationaux ces dernières années, a engagé il y a un an une réflexion sur le sujet visant à étudier l'opportunité de l'aménagement d'un Centre de Congrès et sa faisabilité. Centralité, accessibilité en transports en commun, proximité des services... Après la prise en compte de nombreux critères, ce sera donc l'îlot dit " Lapeyre", du nom de l'enseigne commerciale actuellement installée, qui accueillera ce projet de grande ampleur. Le Centre de Congrès de Rouen verra le jour à l'horizon 2030.

**Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Abdelkrim Marchani, Vice-Président en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement**

---

**supérieur et la recherche, la vie étudiante, le numérique, l'Europe et l'international, Christine de Cintré, Conseillère Métropolitaine Déléguée au tourisme et à Capitale Européenne de la Culture 2028, Présidente de Rouen Normandie Tourisme & Congrès et Valentin Rasse Lambrecq, Adjoint au Maire de Rouen en charge des Quartiers Ouest :** *"La Métropole Rouen Normandie gagne en attractivité. Stratégiquement située sur l'Axe Seine, et alors que son intérêt touristique est reconnu en Europe et dans le monde, nous avons encore matière à développer le tourisme d'affaires. Ce futur Centre de Congrès sera pour notre territoire un outil de rayonnement national et international indéniable, permettant de maintenir notre territoire compétitif. Mais il sera avant tout un équipement au service du développement du territoire et de ses acteurs, permettant un gain d'attractivité supplémentaire et des retombées économiques vertueuses."*

### **Une étude des besoins, au plus près des parties prenantes**

Afin d'identifier les besoins de toutes les parties prenantes locales, une étude de marché a été menée. Celle-ci a confirmé l'opportunité d'un équipement de congrès sur notre territoire, mettant principalement en avant le besoin d'espace et les retombées économiques vertueuses :

- C'est un besoin pour l'économie locale, notamment pour les acteurs de la santé, de la recherche et de l'enseignement supérieur, aujourd'hui contraints d'organiser leurs congrès ailleurs qu'à Rouen ou dans des conditions souvent peu adaptées aux enjeux,
- Un centre de congrès est également source de retombées certaines pour le commerce, l'hôtellerie et la restauration. Aujourd'hui, faute d'outil de congrès, le tourisme d'affaires est encore peu développé dans la Métropole.

### **De la faisabilité à la programmation : un cahier des charges défini**

Dans un second temps, la Métropole Rouen Normandie a conduit une étude de programmation et de faisabilité. Celle-ci visait à établir un cahier des charges pour répondre aux besoins spécifiques du territoire. Cette étude permettait également de définir les caractéristiques du lieu d'accueil de l'infrastructure.

Cette étude a permis de définir les caractéristiques techniques du futur équipement :

- Emprise au sol minimum, y compris stationnement de 9 900 m<sup>2</sup>,
- Programme de 12 790 m<sup>2</sup> dont 12 533 m<sup>2</sup> équipements collectifs,
- Amphithéâtre de 1 000 places, et une salle supplémentaire de 400 places,
- Priorité donnée à la connectivité,
- Possibilité de compléter l'équipement par un hôtel.

Cette même étude a permis de retenir le site d'implantation du futur Centre de Congrès. Plusieurs localisations potentielles ont été analysées et comparées sur la base de différents critères : disponibilité foncière, contraintes réglementaires, accessibilité par les transports en commun, proximité de services (hôteliers notamment), attractivité. C'est en définitive l'îlot dit "Lapeyre" qui a été choisi par la Métropole en raison de sa surface, de sa centralité, de sa visibilité, de la proximité immédiate de la Seine, de son accessibilité et des enjeux liés à l'aménagement urbain du quartier. Cet aménagement permettra également de proposer un geste architectural fort dans le quartier Ouest de Rouen, aujourd'hui en pleine mutation.

### **Quelles sont les prochaines étapes ?**

La Métropole engage les procédures liées à la maîtrise foncière du site ainsi qu'à la réalisation de l'opération (faisabilité détaillée, pré programme, désignation de la maîtrise d'œuvre, chantier...) :

- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre en septembre 2023,
- Jury de sélection des équipes de maîtrise d'œuvre en février 2024,
- Jury de sélection du projet retenu en novembre 2024.

La livraison de l'équipement est envisagée en janvier 2031.

